

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Le Président Directeur Général de la Société de Transport des Hydrocarbures par pipelines « SOTRAPIL S.A » informe les actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni le Mercredi 27 avril 2011 en présence du Commissaire aux Comptes afin, entre autres points qui étaient à l'ordre du jour, d'arrêter les états financiers au 31 décembre 2010.

Les états financiers tel qu'arrêtés et approuvés par le Conseil font ressortir un résultat net après impôt de l'ordre de 1.268.520 dinars contre un résultat de 1.373.107 dinars enregistré en 2009 soit une diminution de 7,62%.

Ce résultat est la conséquence de ce qui suit :

- ✓ Une évolution des revenus du transport de l'ordre de 19,47% passant de 7.740.316 dinars enregistrés en 2009 à 9.247.144 dinars au 31 décembre 2010.
- ✓ Une évolution du total des produits d'exploitation de 10,85% pour atteindre 18.150.403 dinars contre 16.373.173 dinars au 31-12-2009.
- ✓ Une évolution du total des charges d'exploitation de l'ordre de 1.142.084 dinars, soit 15.697.150 dinars au 31-12-2010 contre 14.555.066 dinars au titre de l'exercice 2009. Cette hausse est justifiée par l'application de la Norme Comptable de prudence et la comptabilisation d'une dotation aux provisions au titre du reliquat des études d'ingénierie de détail du projet de pipeline la Skhira le Sahel d'un montant de 1.526.491 dinars.

Cette provision a été constituée au vue du retard enregistré dans l'aboutissement des négociations des autorités Tunisiennes avec les deux partenaires Koweïtiens et Chinois quant au transfert de propriété du pipeline CTKCP à une partie Tunisienne dans le but de son exploitation, moyennant des modifications, par la SOTRAPIL pour le transport des produits Blancs.

Toutefois le management de la SOTRAPIL informe les actionnaires et le Public que le Projet de pipeline de la SOTRAPIL pour l'alimentation de la zone du Sahel en produits blancs à partir de la Skhira s'insère dans le cadre de la stratégie du pays en matière d'approvisionnement et de distribution des hydrocarbures et que la Société, en collaboration avec les autorités de tutelle, étudie les différents scénarii de réalisation de ce projet.

Le scénario retenu sera celui qui offrira la rentabilité optimale tout en prenant en considération l'intérêt macro économique et l'intérêt des actionnaires de la Société.

Aussi le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire à se réunir le 15 juin 2011 et a par ailleurs proposé de distribuer au titre de l'exercice 2010 un dividende par action de l'ordre de 0,350 dinars soit le même dividende que l'exercice 2009.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.